

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 29 JUIN 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos, au Foyer Rural, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Lionel PERREAL.

Secrétaire de Séance : Mme Besson

**Présents** : M. Perreal, maire, Mme Morel adjointe, Mmes Besson, Mathieu, Duraffour, Lonjon, MM. Vesin, Merme, Mouleyre, La Storia, Jacquet, Perouchet

**Excusés** : Mmes Rathouin, Dalmedo (pouvoir donné à M. Mouleyre), Meresse, MM. Tosin (pouvoir donné à Mme Lonjon) et Turret

**Absent** : M. Deville

### Ordre du Jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Compte-rendu du conseil municipal du 11 mai 2021
- 3- Travaux bâtiment du presbytère
- 4- Centre de loisirs
- 5- Marché de maîtrise d'œuvre du centre de loisirs de SILT : demande d'honoraires complémentaires
- 6- Bâtiment de la gendarmerie, travaux
- 7- Questions diverses

### - Compte-rendu d'activités -

M. le Maire précise que cette séance extraordinaire a pour objectif d'alléger l'ordre du jour du conseil municipal du mois de juillet car il n'y aura pas de séance au mois d'août.

#### 1- Désignation du secrétaire de séance

Mme Besson est désignée secrétaire de séance.

#### 2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 mai 2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 3- Travaux bâtiment du presbytère

M. le Maire rappelle qu'un Relais pour les Assistantes Maternelles (RAM) est prévu au rez-de-chaussée du bâtiment, et deux appartements doivent être aménagés à l'étage. Ce projet de réhabilitation du presbytère est mené en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Pays de Gex qui dispose de la compétence Petite enfance.

Pour cette opération, l'enveloppe financière prévisionnelle était arrêtée ainsi :

#### Montant des travaux :

- Communauté d'agglomération, rez-de-chaussée : 252 000.00 € HT
- Commune de Collonges : 326 000 € HT

Total : 578 000 € HT.

#### Coût de l'opération :

Communauté d'agglomération : rez-de-chaussée : 401 000 € TTC

Commune de Collonges : 521 000 € TTC

Total : 922 000 € TTC.

M. le Maire explique qu'il y a un surcoût en phase APD qui s'explique par des travaux rendus nécessaires par l'état du bâtiment, travaux qui n'avaient pas été pris en compte au moment du chiffrage. En effet, fin 2020, des études complémentaires ont été menées sur la charpente et sur les fondations.

Les prélèvements réalisés dans les planchers, les combles et la charpente ont mis en évidence que le platelage, les chevrons, les pannes et planchers à tous les niveaux sont dévorés par les vrillettes, les charançons et les capricornes. Seules les fermes en chêne sont en bon état. La charpente est donc à reprendre en quasi intégralité.

Concernant le diagnostic géotechnique, il confirme la vétusté du bâtiment, la piètre qualité des maçonneries en pierre dépareillées, la présence d'écoulement en surface et une nappe phréatique à faible profondeur, un substratum médiocre. Ainsi il est prévu un ceinturage BA, des ancrs et tirants et de nouveaux planchers légers, une tranchée drainante dans la cour, démolition couverture hors ferme et la mise en place d'une nouvelle charpente.

Ainsi le nouveau coût de l'opération est estimé comme suit :

Coûts	Commune de Collonges Logements+ salle de catéchisme	Pays de Gex Agglo RAM
Travaux HT	421 387 €	327 414 €
MOE	38 380 €	29 820 €
Etudes, CT, CSPS	13 000 €	10 000 €
Aléas	42 000 €	32 000 €
Mobilier et jeux extérieurs	/	35 000 €
TVA	102 953 €	86 847 €
<b>TOTAL</b>	<b>617 720 €</b>	<b>521 081 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le nouveau coût prévisionnel de l'opération de réhabilitation du presbytère de Collonges, soit 617 720 € HT pour la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

#### **4- Centre de loisirs**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il ne sera pas possible de finir le chantier du centre de loisirs le 23/07. La date de la commission évaluant la sécurité du bâtiment est repoussée au 31/08.

#### **- Location d'une chaudière provisoire pour le centre de loisirs :**

M. le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre du chantier du centre de loisirs, la commune doit s'équiper d'une chaudière provisoire pour chauffer les dalles à cœur. Les dalles doivent être chauffées au moins deux semaines avant le passage de la commission de contrôle, prévu le 31 août.

Le coût de la location d'une chaudière pour un mois est de 8912,96 € TTC et de 11 216,84 € TTC pour deux mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer auprès de l'entreprise Chaudières Location, une chaudière provisoire au fuel pour deux mois à compter du 2 juillet 2021 jusqu'au 2 septembre 2021, pour 9347.37 € HT soit 11 216.84 € TTC, et autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise Chaudières Location.

#### **5- Marché de maîtrise d'œuvre du centre de loisirs de SILT : demande d'honoraires complémentaires**

La demande d'honoraires complémentaires est de 17 000 €, cette somme n'est pas inscrite au budget actuellement.

Mme Mathieu assiste aux réunions de chantier hebdomadaires avec M. le Maire. Elle explique que pendant le 1<sup>er</sup> confinement en mars-avril 2020, le groupement d'architectes SILT a continué de travailler afin de préparer la reprise du chantier. Elle estime qu'une collectivité publique doit être souple par rapport à une situation exceptionnelle.

Pour M. Merme, le travail réalisé par l'architecte pendant le confinement n'était pas essentiel et l'Etat a dû indemniser ces entreprises.

M. le Maire propose de rencontrer l'architecte Nicolas Scharff au prochain conseil municipal, le 13 juillet.

Le point 5 de l'ordre du jour est reporté à la séance du 13/07.

## **6- Travaux de rénovation du bâtiment de la gendarmerie, contrat de maîtrise d'œuvre et honoraires d'architecte**

La commune de Collonges est propriétaire d'un bâtiment de Gendarmerie situé 162 rue de l'Eglise. Les travaux objet du présent contrat concernent la rénovation de ce bâtiment avec respect de l'accessibilité PMR.

L'étendue de la mission du maître d'œuvre porte sur :

- Phase 1 : La consultation/appel d'offres,
- Phase 2 : Le suivi des travaux.

La sarl DASPECT HABITAT CREATION-BATIPLUS IMMOBILIER, représentée par M. Stéphane DASPECT, gérant, nous a adressé une proposition de 3000 € HT, soit 3600 € TTC pour la phase 1 consultation/appel d'offres et des honoraires de 6 % du montant des factures des travaux réalisés pour la phase 2, suivi des travaux.

Concernant la phase Permis de construire, l'Atelier d'Architecture Benjamin Guillemot nous a fait une proposition d'honoraires (au forfait) de 2500 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de la sarl DASPECT HABITAT CREATION-BATIPLUS IMMOBILIER et de l'Atelier d'Architecture Benjamin Guillemot aux montants indiqués ci-dessus, et autorise M. le Maire à signer les contrats.

## **7- Questions diverses**

### **- Expertise de la toiture du Foyer Rural :**

Cette expertise s'est déroulée en présence de l'entreprise Botteri, de l'architecte M. Baillet et d'un expert. Le principal problème constaté de la toiture se situe au niveau des caniveaux. Il faut les reprendre, l'entreprise Botteri le concède. La fuite est liée au joint de dilatation.

Un devis va être envoyé à l'assureur de la commune et sera contrôlé par l'architecte expert.

- M. La Storia déplore la **vitesse excessive des automobilistes dans Collonges** et le non-respect des priorités à droite, notamment dans le Grand'Rue. Quelle solution pourrait être proposée ? Installer un panneau de signalisation ?

La séance est levée à 21h35.